



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 SEPTEMBRE 2024 À 19:30 :

À la séance ordinaire tenue le 3 septembre 2024, sont présents les conseillères et conseillers: Gina Castelli, Sylvie Boucher, Alain Rondeau, Stéphane Baillargeon, Lisa Cadorette et Hélène Bédard sous la présidence de la mairesse, Mme Nathalie Bresse.

Jonathan Piché, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

1.
Ouverture de la séance ordinaire à 19 h 30.

2024-09-172

2.
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

1. **Ouverture**

1.1 Ouverture.

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

3. **Adoption du procès-verbal:**

3.1 Séance ordinaire du 5 août 2024;

4. **1^{re} période de questions**

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets d'ordre public).

5. **Ouverture, étude et/ou acceptation des soumissions**

6. **Information au conseil et correspondance**

6.1 Dépôt de la liste de la correspondance pour le mois d'août 2024.

7. **Rapports des comités**

7.1 Finances – Subventions:

7.1.1 Adoption des comptes à payer ;

7.2 Autres comités:

7.2.1 Rapport des membres du conseil de leur comité respectif.

8. **Affaires nouvelles**

8.1 Résolutions à adopter :

8.1.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Soutien;

8.1.2 Demande du club Quad de Sherbrooke – Ascot Corner saison 2024-2025;

8.1.3 Offre de services en ingénierie pour des plans et devis préliminaires pour une demande d'aide financière;

8.1.4 Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;

8.1.5 Retrait de la Municipalité d'Ascot Corner de l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

8.1.6 Adoption de la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail;

8.1.7 Adoption du code de civilité au travail;

8.1.8 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de signalisations sur la route 112 afin de réduire l'utilisation des freins moteur;

8.1.9 Offre de service – Accompagnement RH;

8.1.10 Annulation des résolutions 2013-04-070 et 2018-08-197;

8.1.11 Offre de services professionnels pour la préparation de la demande de subvention PRIMEAU 2023;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.12 Offre de services professionnels pour une demande de modification d'une autorisation ministérielle existante des étangs aérés;

9. Avis de motion à donner

9.1 Avis de motion – dépôt du premier projet de règlement numéro 713 modifiant le règlement de zonage numéro 642 ;

9.2 Avis de motion – dépôt du premier projet de règlement numéro 714 sur les usages conditionnels ;

10. Adoption des règlements

Aucun.

11. Varia affaire nouvelle

Aucun.

12. 2^e période de questions

(Durée de 15 minutes et porte sur divers sujets à l'ordre du jour).

13. Levée de la séance ordinaire

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 octobre 2024 à 19h30.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stéphane Baillargeon **ET RÉSOLU QUE** le contenu de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 septembre 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-09-173

3.1 PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 AOÛT 2024 :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 soit approuvé et adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

4. 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 19 h 33).

M. Jacques Gourde :

- Merci pour les lignes sur le chemin Galipeau.
- Il y a un bel amoncellement de morceaux d'asphalte près du ruisseau dormant.
- Les lumières du parc sont allumées le soir et les lumières du pont sont encore ouvertes.
- Demande de suivi du tas de terre.
- Il y a une station de tri sur le terrain de M. Routhier.
- Demande de suivi pour la carrière.
- Est-ce que la vente pour taxe est le 14 novembre?
- Demande de suivi pour le dossier de la CPTAQ sur la route 112.
- Questionnement pour le mois prochain: les voyages de gravier, combien ont-ils de temps pour les étendre?
- Les maisons sur le papier noir depuis 50 ans, est-ce normal?

Mme Maryse Labonté :

- Bravo pour l'installation des pancartes qui annoncent le parc Goddard.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Est-ce qu'ils vont étendre le stock? Est-ce que le règlement permet de l'étendre?
- Est-ce que le règlement sur le remblai et déblai sera prochainement à l'ordre du jour?
- C'est quoi le corridor bleu de la MRC?

FIN DE LA 1^{RE} PÉRIODE DE QUESTIONS À 20h 13

6.1

DÉPÔT DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE :

Le directeur général dépose la liste de la correspondance pour le mois d'août 2024 et en fait la lecture.

7.1.1

COMPTES À PAYER :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** la liste des comptes à payer en date du 3 septembre 2024 au montant de 385 870.24 \$ soit approuvée et que le directeur général soit autorisé à procéder au paiement de ces comptes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

7.2.1

RAPPORTS DES COMITÉS :

Madame Nathalie Bresse :

Donne de l'information concernant :

- J'ai eu une rencontre chez Valoris. Nous sommes toujours en négociation avec Englobe. Nous sommes en recrutement et il reste des postes ouverts.
- Le tonnage acheminé chez Valoris est à la hausse pour la Municipalité. C'est une augmentation de 3%. Ça veut peut-être dire qu'il faut faire plus de publicité. Composter et récupérer dans le bon bac.
- À la MRC, il y a eu beaucoup de conformité aux règlements des municipalités. Nous avons eu l'approbation du PIIRL accepté par la Municipalité.

Madame Gina Castelli :

Donne de l'information concernant :

- À l'ORH, il n'y a pas eu de réunion.
- Une femme a un billet du médecin pour avoir un chien et elle se fait répondre qu'il doit être certifié. Il n'y a aucune formation pour les troubles d'anxiété.

Madame Sylvie Boucher :

Donne de l'information concernant :

- À l'urbanisme, il y a eu des permis pour une valeur de 1 653 500\$.
- Projet de la piste cyclable, le biologiste va retourner sur les lieux avec le ministère de l'Environnement.
- Projet de la rue Darche et de la rue Dubé, un promoteur a levé la main.
- Le remblai sera étendu à la fin de l'été pour ensemençer.
- Abris d'autos, des accroches porte ont été distribués aux fautifs afin de les aviser pour l'année prochaine.
- Projet du CPE, ça avance tranquillement.
- Projet de l'ascenseur, c'est terminé.
- Le règlement sur le remblai et déblai avance.

2024-09-174



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

- Régie incendie, il y a eu démission de Dominic Blais. Yannick Bourassa sera le nouveau préventionniste.

Monsieur Alain Rondeau :

Donne de l'information concernant :

- Au niveau des loisirs, nous avons complété la saison des activités d'été pour les enfants. Ç'a été une belle et bonne saison.
- La semaine dernière, c'était la descente de rivière. Le niveau de l'eau était très haut. On a décidé de réduire le nombre de descentes avec le même nombre de guides. Ça s'est très bien passé.
- Il y a eu la participation de quelques membres de l'équipe brésilienne avec un kiosque et des jeux pour les enfants. Ça complète le programme de six activités avec la communauté brésilienne.
- La programmation automne est sortie. Il y a plus d'activité avec un nombre de participants minimum pour démarrer le cours.

Monsieur Stéphane Baillargeon :

Donne de l'information concernant :

- À l'environnement, Le CA de la Régie sanitaire est en train de s'arrimer avec Recyc-Québec. Ils sont très avares d'information.
- Notre régie dessert plus d'une MRC. Il y a un budget à faire pour l'année, il manque d'information et le temps qui avance.
- Le ciel étoilé veut partir la 1^{re} édition du jour de la nuit. Ils demandent aux gens d'éteindre les lumières pour voir les étoiles la nuit. La nature s'en sent beaucoup mieux.

Madame Lisa Cadorette :

Donne de l'information concernant :

- En ce qui concerne la voirie, ils ont fait beaucoup de réparations en lien avec les inondations causées par les fortes pluies. L'asphaltage est prévu pour la semaine prochaine. Le lignage sera fait par la suite. L'idée soumise par une citoyenne pour un nouveau modèle de ligne de stationnement est impossible pour cette année, car le contrat a déjà été émis à un entrepreneur. Mais elle sera retenue pour les prochaines fois. Et le scellant pour les fissures de rue est en attente de confirmation de la date que l'entrepreneur pourra débiter les travaux.
- Nous travaillons à faire plus d'espaces de stationnements à l'édifice Évariste-Dubreuil.
- Nous avons reçu les plans pour la rénovation de l'espace bureau de l'hôtel de ville. Il reste à aller en appel d'offres pour avoir des prix.
- Chemin Galipeau/Stoke. Nous avons déposé notre demande de subvention (PAVL) cette année.
- Eaux usées, les possibilités de la capacité des étangs aérées ont été présentées au conseil en début de semaine dernière. La solution la plus logique et avantageuse est l'ajout d'un étang. Si nous prenons l'option d'ajouter un étang, nous pouvons simplement fermer les biodisques qui sont déjà en fin de vie.
- Le consultant va nous faire des offres de services pour les prochaines étapes qui sont la demande d'autorisation au ministère et la demande de la subvention PRIMEAU.
- Ruisseau Stacey, depuis le début de mon mandat que j'entends parler de ce projet et je dois vous avouer que j'ai hâte de le voir dans les dossiers classés. Vous ne devez pas désespérer, le béton protégeant les tuyaux a été coulé la semaine dernière. Espérons que dame nature soit de notre côté afin d'écourter la durée des travaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Madame Hélène Bédard :

Donne de l'information concernant :

- La Municipalité participe au concours de photos de la FQM afin de mettre en lumière les beautés de nos municipalités. Les photos retenues seront publiées dans le magazine QUORUM de décembre 2024.
- Le 12 septembre prochain au parc Pomerleau, la Municipalité accueillera ses nouveaux résidents à l'occasion d'un 5 à 7. Les entreprises et les membres des organismes sont également invités. Vous devez confirmer votre présence à notre agent de communication, Christophe Duret.
- La Municipalité a décidé de mettre plus d'emphase sur le savoir-être des employés en bonifiant sa politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité et en adoptant un code de civilité au travail. Ces documents viennent s'ajouter au code d'éthique et de déontologie qui doit déjà être connu et signé par tous les employés. Les valeurs de respect, de civisme, de collaboration, d'écoute, d'intégrité et d'honnêteté ont toujours été importantes pour la Municipalité, mais seront davantage véhiculées et exigées de la part des employés afin de s'assurer d'un milieu de travail sain, stimulant et grandissant.

8.1.1

2024-09-175

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET SOUTIEN :

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme, et s'engagent à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le chargé de projet de la Municipalité, Monsieur Julien-Carl Roux représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Julien-Carl Roux est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.2

2024-09-176

DEMANDE DU CLUB QUAD DE SHERBROOKE - ASCOT CORNER SAISON 2024-2025 :

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques années, les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner ont le droit de circuler sur certains chemins de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas reçu de plainte de citoyens concernant le bruit et la vitesse;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation pour le renouvellement de l'année 2025-2026 sera à revoir l'an prochain selon les plaintes reçues;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise les membres du Club Quad de Sherbrooke - Ascot Corner à circuler sur les chemins suivants de la Municipalité pour la saison 2024-2025 :

- Chemin Spring Road :0,25 km (à partir de l'intersection de la route 112);
- Chemin Sand Hill :1 km (à partir de l'intersection du chemin Spring Road);
- Chemin Paul :1 km;
- Rue Suzanne-B.-Jacques :0.25 km;
- Chemin Hébert :0,8 km;
- Chemin Boucher :0,7 km (entre les intersections des chemins Hébert et du chemin Roberge);
- Chemin Roberge :0,5 km (à partir de l'intersection du chemin Roberge et Boucher);
- Chemin Deblois:2,4 km (entre les adresses civiques du 944 et 1390).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.3

2024-09-177

OFFRE DE SERVICES EN INGÉNIERIE POUR DES PLANS ET DEVIS PRÉLIMINAIRES POUR UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet Soutien pour la réfection du chemin Galipeau;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de services de la firme EXP pour la préparation de plans et devis préliminaires afin de procéder à une demande d'aide financière au PAVL – Volet Soutien avec une tarification horaire jusqu'à un maximum de 5000.00 \$ plus taxes.

Poste budgétaire : 03-310-00-041, règlement d'emprunt et subvention à venir

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2024-09-178

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.4

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – PLACE AUX JEUNES DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes du Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention des jeunes qualifiés âgés de 18 à 35 ans dans la MRC;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement est principalement dédié aux jeunes de la Polyvalente Louis-Saint-Laurent d'East Angus;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes d'Ascot Corner vont à l'école à Sherbrooke et non pas à East Angus;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte de verser une contribution financière de 300 \$ sur une base volontaire pour être solidaire envers les autres municipalités de la MRC du Haut-Saint-François.

Poste budgétaire : 02-190-02-999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-09-179

8.1.5

RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ D'ASCOT CORNER DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS :

CONSIDÉRANT QUE le 3 octobre 2005, la Municipalité d'Ascot Corner a signé une entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE cette entente avait une durée de 20 ans à compter de la date de sa signature;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se renouvelle pour des termes additionnels de 5 ans à moins d'être dénoncée, par écrit, aux autres parties, 12 mois avant son expiration initiale ou avant tout renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner ne souhaite plus faire partie de cette entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Rondeau **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner dénonce l'entente intermunicipale concernant la fibre optique sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François afin de ne plus en faire partie à la fin de la période initiale de 20 ans.

Il est également résolu d'acheminer une copie de cette résolution à la MRC du Haut-Saint-François et à chacune des municipalités du Haut-Saint-François;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2024-09-180

8.1.6

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PRISE EN CHARGE DU HARCÈLEMENT, DE LA VIOLENCE ET DE L'INCIVILITÉ AU TRAVAIL :

CONSIDÉRANT QUE la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail a pour objectif de prévenir le harcèlement, la violence et l'incivilité au travail pour les employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte la Politique de prévention et de prise en charge du harcèlement, de la violence et de l'incivilité au travail. Cette politique abroge et remplace la Politique de prévention du harcèlement psychologique, de l'incivilité et de la violence au travail adoptée par la résolution 2019-02-052.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-09-181

8.1.7

ADOPTION DU CODE DE CIVILITÉ AU TRAVAIL :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Ascot Corner veut prévenir le harcèlement au travail pour ses employés;

CONSIDÉRANT QU'un code de civilité au travail aide à prévenir le harcèlement au travail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner adopte le Code de civilité au travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-09-182

8.1.8

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DE SIGNALISATIONS SUR LA ROUTE 112 AFIN DE RÉDUIRE L'UTILISATION DES FREINS MOTEUR :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs camions qui circulent sur la route 112 utilisent le frein moteur;

CONSIDÉRANT QUE des citoyens résident en bordure de la route 112 et sont importunés par l'utilisation des freins moteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'effectuer une étude de sécurité afin de permettre l'installation de signalisation qui encourage la réduction de l'utilisation des freins moteurs aux entrées est et ouest de la Municipalité dans le cœur villageois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2024-09-183

8.1.9

OFFRE DE SERVICE – ACCOMPAGNEMENT RH :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite offrir un environnement de travail de qualité à ses employés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Hélène Bédard **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner accepte l'offre de service de Mme Vicky Lacroix pour un accompagnement RH afin de promouvoir la bonne entente dans l'équipe de la Municipalité. L'accompagnement est sur une base horaire au taux de 175\$ de l'heure plus taxes. Le nombre d'heures estimé est de 32 heures pour un total estimatif de 5 600.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : 02-160-00-412

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.10

2024-09-184

ANNULATION DES RÉSOLUTIONS 2013-04-070 ET 2018-08-197:

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2013-04-070 acceptait le plan préliminaire pour le prolongement de la rue Georges des anciens propriétaires du terrain;

CONSIDÉRANT QUE le plan préliminaire n'a pas été mis en exécution depuis son approbation;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont changé et que ceux-ci ont des plans différents;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2018-08-197 autorisait par dérogation mineure le lotissement du prolongement de la rue Georges avec une largeur d'emprise de 18.29 m;

CONSIDÉRANT QUE le lotissement du prolongement de la rue Georges n'a pas été réalisé;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires ont changé et que ceux-ci ont des plans différents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Sylvie Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner annule les résolutions 2013-04-070 et 2018-08-197 qui n'ont aucun effet dans le passé pour les demandeurs et pour les propriétaires actuels.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

8.1.11

2024-09-185

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION PRIMEAU 2023 :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer un projet de mise à niveau de la STArRE des étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme Quebeceau Consultants Inc. de procéder à la préparation de la demande de subvention PRIMEAU 2023 pour la mise à niveau de la STArRE des étangs aérés pour un montant de 6 750.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : règlement d'emprunt et subvention à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.



No de résolution
2024-09-186

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

8.1.12

OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR UNE DEMANDE DE MODIFICATION D'UNE AUTORISATION MINISTÉRIELLE EXISTANTE DES ÉTANGS AÉRÉS :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite modifier une autorisation ministérielle existante pour les étangs aérés;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lisa Cadorette **ET RÉSOLU QUE** le conseil de la Municipalité d'Ascot Corner autorise la firme Quebeceau Consultants Inc. de procéder à l'étude de faisabilité pour une demande de modification d'une autorisation ministérielle existante des étangs aérés – préparation des plans et devis pour autorisation pour un montant de 21 500.00\$ plus taxes.

Poste budgétaire : règlement d'emprunt et subvention à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

9.1

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 713 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 642:

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 713 modifiant le Règlement de zonage numéro 642.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité afin de répondre aux nouvelles normes de la loi sur l'hébergement touristique.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

9.2

AVIS DE MOTION – DÉPÔT DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 714 SUR LES USAGES CONDITIONNELS :

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Sylvie Boucher qu'à une session subséquente le conseil municipal adoptera le règlement suivant :

- Règlement numéro 714 sur les usages conditionnels.

Ce règlement a pour objet de permettre, sous conditions du conseil de la Municipalité et suite à une procédure d'évaluation, l'implantation ou l'exercice à l'intérieur d'une zone déterminée par le règlement de zonage d'un usage jugé compatible, mais initialement non autorisé à l'intérieur de celle-ci.

Selon l'article numéro 445 du Code municipal, une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité d'Ascot Corner

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

Le directeur général et greffier-trésorier présente le projet de règlement et procède au dépôt du projet de règlement, le tout conformément à la loi.

11.

VARIA AFFAIRE NOUVELLE

Aucune.

12.

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS (début : 20 h 21)

M. Francis :

- Le CPE, est-ce censé être près cette année ?

M. Jacques Gourde :

- Questionnement sur le bac vert.
- 8.1.5, retrait de la fibre optique, ça donne quoi de nous retirer de cette entente-là?
- 8.1.8, enseigne pour les freins moteur, si le ministère vous disent que c'est correct, voulez-vous en installer sur le chemin Galipeau?
- 8.1.10, annulation des résolutions, quel est le but d'enlever ça?
- 9.1 et 9.2, voulez-vous m'éclairer sur les termes?
- Demande de suivi sur les trottoirs de la Municipalité.

Mme Maryse Labonté :

- 8.1.9, C'est quoi du RH?
- Il y a plein de beaux cours dans la programmation d'automne.
- Il n'y a pas de redevance pour la Régie?
- Asphalte à la caisse plus les lignes, vous allez l'agrandir?
- Pour les dépenses, le coroplaste, qui paye?
- Changement ancienne porte des pompiers, c'est quoi?
- Remboursement des frais de non-résident, c'est quoi? Zoo 3000\$, ça paye quoi?
- Décompte d'ascenseur #9, pourquoi 9?
- Étude d'hydrogéologie et puits d'essai, c'est quoi?

FIN DE LA 2^e PÉRIODE DE QUESTIONS À 20 h 42.

13.

2024-09-187

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE :

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Gina Castelli **QUE** la séance ordinaire soit levée à **20 h 43.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

Prochaine séance ordinaire : le lundi 7 octobre 2024 à 19h30.

JONATHAN PICHE
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE